

Arrêtés des 3 et 13 décembre 1983 portant agréments d'agents de contrôle de la caisse sociale de la région de Constantine.

Par arrêté du 3 décembre 1983, M. Smaïl Abid est agréé en qualité d'agent de contrôle de la caisse sociale de la région de Constantine, pour une durée de trois (3) ans, à compter du 22 octobre 1983.

Par arrêté du 3 décembre 1983, M. Achour Agraïne est agréé en qualité d'agent de contrôle de la caisse sociale de la région de Constantine, pour une durée de trois (3) ans, à compter du 22 octobre 1983.

Par arrêté du 3 décembre 1983, M. Abdelmadjid Boumaraf est agréé en qualité d'agent de contrôle de la caisse sociale de la région de Constantine pour une durée de trois (3) ans, à compter du 22 octobre 1983.

Par arrêté du 3 décembre 1983, M. Mostefa Tatar est agréé en qualité d'agent de contrôle de la caisse sociale de la région de Constantine, pour une durée de trois (3) ans, à compter du 22 octobre 1983.

Par arrêté du 3 décembre 1983, M. Talhi Tlaïba est agréé en qualité d'agent de contrôle de la caisse sociale de la région de Constantine, pour une durée de deux (2) ans, à compter du 16 novembre 1983.

Par arrêté du 3 décembre 1983, M. Abbès Toualbia est agréé en qualité d'agent de contrôle de la caisse sociale de la région de Constantine, pour une durée de trois (3) ans, à compter du 22 octobre 1983.

Par arrêté du 13 décembre 1983, M. Kamel Benchelloug est agréé en qualité d'agent de contrôle de la caisse sociale de la région de Constantine, pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 4 décembre 1983.

Par arrêté du 13 décembre 1983, M. Tahar Benzaoui est agréé en qualité d'agent de contrôle de la caisse sociale de la région de Constantine, pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 4 décembre 1983.

Par arrêté du 13 décembre 1983, M. Mohamed Tayeb Bouaiche est agréé en qualité d'agent de contrôle de la caisse sociale de la région de Constantine, pour une durée de deux (2) ans, à compter du 4 décembre 1983.

Par arrêté du 13 décembre 1983, M. Abdelbaki Dehamchi est agréé en qualité d'agent de contrôle de la caisse sociale de la région de Constantine, pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 4 décembre 1983.

Par arrêté du 13 décembre 1983, M. Nacer Eddine Ghanem est agréé en qualité d'agent de contrôle de la caisse sociale de la région de Constantine, pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 4 décembre 1983.

Par arrêté du 13 décembre 1983, M. Mohamed Lamri est agréé en qualité d'agent de contrôle de la caisse sociale de la région de Constantine, pour une durée de deux (2) ans, à compter du 19 septembre 1983.

Par arrêté du 13 décembre 1983, M. Ahmed Lenouchi est agréé en qualité d'agent de contrôle de la caisse sociale de la région de Constantine, pour une durée de deux (2) ans, à compter du 23 novembre 1983.

Par arrêté du 13 décembre 1983, M. Mohamed Nehal est agréé en qualité d'agent de contrôle de la caisse sociale de la région de Constantine, pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 4 décembre 1983.

Arrêtés des 3 et 13 décembre 1983 portant agréments d'agents de contrôle de la caisse d'assurance-vieillesse des non-salariés.

Par arrêté du 3 décembre 1983, M. Zinelabadine Lazzoun est agréé en qualité d'agent de contrôle de la caisse d'assurance-vieillesse des non-salariés, pour une durée de deux (2) ans, à compter du 5 novembre 1983.

Par arrêté du 3 décembre 1983, M. Boumédiène Mamoun est agréé en qualité d'agent de contrôle de la caisse d'assurance-vieillesse des non-salariés, pour une durée de deux (2) ans, à compter du 15 novembre 1983.

Par arrêté du 13 décembre 1983, M. Abdelkader Elarbi Aouis est agréé en qualité d'agent de contrôle de la caisse d'assurance-vieillesse des non-salariés, pour une durée de deux (2) ans, à compter du 3 décembre 1983.

Par arrêté du 13 décembre 1983, M. Youcef Sardi est agréé en qualité d'agent de contrôle de la caisse d'assurance-vieillesse des non-salariés, pour une durée de deux (2) ans, à compter du 3 décembre 1983.

Arrêtés du 13 décembre 1983 portant agréments d'agents de contrôle de la caisse algérienne d'assurance-vieillesse.

Par arrêté du 13 décembre 1983, M. Ahmed Dehemchi est agréé en qualité d'agent de contrôle de la caisse algérienne d'assurance-vieillesse, pour une durée de quatre (4) ans, à compter du 4 décembre 1983.